

Séance du mardi 25 Juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi vingt-cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	15
Votants	19
Pouvoirs	4

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière**, arrivé à 20h50 (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant** (arrivé à 20h43), Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Céline **Marcuccilli**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Monique **Mathieu**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac** et Alain **Reynier**.

Pouvoirs : Monique **Mathieu** ayant donné pouvoir à Arlette **Proietti**, Fabienne **Pegaz** ayant donné pouvoir à Jean-Michel **Coquard**, Nathalie **Dulac** ayant donné pouvoir à Céline **Marcuccilli** et Alain **Reynier** ayant donné pouvoir à Vincent **Bureau**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 21 mai 2019 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Dominique Schmitt exprime que lors de la séance du 21 mai 2019 des modifications du procès-verbal de la séance du mois d'avril 2019 n'ont pas été intégrées et qu'il convient d'effectuer cette mise à jour.

Marc Neyra revient sur la délibération relative à l'avis sur le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 (délibération n° 2019.024) et précise qu'il n'a qu'introduit son propos sous l'angle de la mixité sociale. L'objectif de son propos était de souligner que les communes qui souhaitent poursuivre les initiatives engagées dans leurs Agenda 21, peuvent mobiliser à titre d'exemple les interactions à développer entre les Agenda 21 et le PLH.

Daniel Paccoud dit que la mise à jour des modifications des procès-verbaux précédents sera faite.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces modifications sous réserve de cette mise à jour et adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 21 mai 2019.

II – AFFAIRES FONCIERES

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 5 DIA à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Propriété bâtie	440 chemin de Gyre	M. et Mme SOCCHI	M. ROCHETTE et Mme POTHRAT	Anse (Rhône)
Propriété bâtie	58 chemin desANGES	M. et Mme CASTEJON	Mme JORDAN	Frontenas (Rhône)
Propriété bâtie	31 chemin de la Grande Gonthière	M. BRUNEL et Mme RAMPON	M. et Mme CAVET	Lyon (Rhône)
Propriété bâtie	251 route de Lachassagne	M. THINET	M. et Mme de la FOATA	Ambérieux (Rhône)
Propriété bâtie	50 impasse du Carry	Mme DUPERRON	M. et Mme CABALLE	Pommiers (Rhône)

III – ACTION MUNICIPALE

❖ **Reprise de la gestion de la restauration scolaire au 1er septembre 2019 suite à la dissolution de l'association cantine (délibération n° 2019.028)**

Monsieur le Maire rappelle le contexte de ce dossier. L'assemblée générale extraordinaire du 9 avril dernier avait mis en exergue les difficultés du bureau à assumer ses responsabilités et l'exigence de l'association de revenir à 2 services de cantine. Une seconde assemblée générale

organisée le 11 juin vient confirmer cette position. Aucun parent ne souhaitant s'impliquer dans la gestion de cette association, le bureau a décidé de dissoudre l'association à une échéance fixée après discussion au 31 août 2019.

Lors du Conseil municipal du 21 mai dernier, Monsieur le Maire avait exposé que seule une dissolution de l'association pourrait permettre à la commune de reprendre l'activité et les contrats en cours, dès la rentrée scolaire 2019-2020 dans une perspective de continuité de service. Au vu de la décision précitée, il appartient à la municipalité de s'organiser pour reprendre la gestion intégrale de cette activité, des contrats en cours et des personnels.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision. Les élus font part de leurs vifs regrets quant à la disparition, par peur des responsabilités, d'une association dans laquelle les familles étaient impliquées dans la gestion d'un équipement public. A cet égard, le Maire souligne que la restauration scolaire de la commune d'Anse représentant 900 élèves répartis sur 4 écoles continue à être gérée par le tissu associatif.

Le Maire invite la commission scolaire à se réunir prochainement pour réfléchir aux modalités de fonctionnement qui seront soumises au prochain Conseil municipal. A cet égard, la municipalité a décidé de créer un groupe de travail composé d'élus, de la gestionnaire de cet équipement, Sylvia Gazelle, et de quelques parents afin de maintenir une concertation avec les familles.

En réponse à des questionnements, le Maire rappelle que la restauration scolaire constitue un service public administratif facultatif et que la réglementation impose uniquement la mise à disposition d'un local. Néanmoins, compte tenu de la prestation actuellement proposée aux familles, le maintien de ce service est légitime.

Concernant le volet financier, le Maire expose que la commune prend à sa charge dès à présent financièrement 66 500 € correspondant aux charges de personnels liées à la surveillance sur la pause méridienne et au service cantine ainsi que les charges de fluides (eau, gaz, électricité), auquel il convient d'ajouter l'amortissement du bâtiment et des équipements divers.

Actuellement, la fourniture d'environ 28 000 repas par an est réalisée sur un tarif par repas fixé à 4,20 €. Le Maire précise que ce montant n'est pas représentatif du coût réel qui se situerait environ à 6,40 €, correspondant à la fourchette moyenne de tarifs au niveau national (entre 6,50€ et 7 € coût de revient).

Un débat s'engage sur le bilan financier détaillé à recevoir de l'association, étant précisé que l'actif de l'association sera dévolu à la commune comme les statuts le stipulent.

Le Maire précise que le Conseil municipal du 23 juillet prochain sera appelé à se prononcer sur le règlement intérieur (règles générales d'organisation et de fonctionnement du service), les tarifs de restauration scolaire, ainsi que les impacts sur les effectifs municipaux (création d'un poste pour la responsable de la cantine et augmentation de temps de travail d'un agent).

Le Maire souligne enfin que la reprise de ce service par la commune induira une reprise des contrats ayant actuellement cours (fourniture de repas, entretien de matériels...) dont les modalités de passation seront impactées, dans le futur, par la réglementation applicable aux collectivités.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de reprise de la gestion de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2019 suite à la dissolution de l'association cantine.

Le Conseil, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 3 abstentions,

- approuve le principe de reprendre la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- dit que les modalités de gestion seront arrêtées lors des prochains Conseils municipaux ;
- dit que les crédits seront prévus aux budgets 2019 et suivants.

IV – TRAVAUX

❖ Point sur les dossiers en cours :

➤ **Aménagement de la rue et de la place de la mairie :** Patrick Gaudillière informe que le chantier se termine avec la phase d'opérations préalables à la réception, avant la réception des travaux en semaine 27 pour laquelle la totalité du chantier sera examinée en détail avec la notification de réserves.

Satisfaction globale du béton malgré quelques formulations différentes mais qui vont s'égaliser et se patiner avec le temps. Réouverture à la circulation le 3 juillet. Un petit litige de calcul sur les surfaces en pierre et en béton désactivé devra être réglé cette semaine.

Patrick Gaudillière signale également des soucis de serrurerie et de peinture époxy sur les garde-corps et les barrières.

Programmation de la fin des travaux :

- reprise des enrobés et recalibrage de la chaussée de la partie nord prévus à compter 8 juillet avec une fermeture de la circulation durant 3 jours ;
- suite de traces de passage dans le béton frais : réfection du béton sur la partie triangulaire sur le bas de la rue de la mairie entre les joints existants à compter du 1^{er} août (à la charge de l'entreprise). Fermeture de la voie sur le bas de la rue, en face de l'agence immobilière, durant les 3 premières semaines d'août.

Arlette Proietti s'interroge sur la signalisation à adopter pour limiter la circulation des véhicules. La chaussée sera délimitée par des bornes et des pots de fleurs.

Jocelyne Crozet fait part de ses regrets quant à l'ouverture de la place aux poids lourds car de nouvelles habitudes de trajets ont été prises depuis 6 mois. Daniel Paccoud rappelle que la zone de rencontre à 20 km/h permettra de réguler le trafic avec une signalétique ad hoc.

➤ **Programme de travaux mairie** : en instance, la mairie est toujours dans l'attente de la consultation à lancer par le maître d'œuvre.

❖ **Aménagement des locaux des Passerelles - Attribution des lots de travaux (décision n° 2019.07 du 29/05/2019)**

Comme précisé sur la délibération n° 2019.009 du 26 février 2019 relative à ce projet (autorisant le lancement de la consultation des entreprises et les négociations avec les entreprises, puis dans un souci de réactivité lié au calendrier contraint de cette opération, l'attribution des marchés afférents aux différents lots de travaux par voie de décision) ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 29 mai 2019 relative à l'attribution des 7 lots de travaux faisant suite à l'analyse des offres et la proposition de la maîtrise d'œuvre ;

Les lots de travaux ont été attribués dans les conditions suivantes :

LOTS	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT € HT
Lot 1 : PLÂTRERIE	EURL OZKUL Onur 84 allée des Sablons 69830 ST GEORGES DE RENEINS	15 760.16 € HT
Lot 2 : ELECTRICITE-CHAUFFAGE	Entreprise LEALEX 220 rue Charles Sève CS 40161 69656 VILLEFRANCHE SUR SAONE	15 651.00 € HT
Lot 3 : PLOMBERIE-SANITAIRE	Yves MANON 37 allée Sarron 69480 POMMIERS	6 569.76 € HT
Lot 4 : MENUISERIE	SARL Roger VERCHERE D 306 – Bel-Air 69480 POMMIERS	16 815.00 € HT
Lot 5 : CARRELAGES	SARL MOINE CARRELAGE 66 Rue du Tacot 69460 SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES	4 567.95 € HT
Lot 6 : SOLS SOUPLES	AZERGUES SOLS 1193 rue des 3 Châtelés 69480 ANSE	5 498.50 € HT
Lot 7 : PEINTURES INTERIEURES	Entreprise COLLET 48 rue Berthelot 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	10 268.85 € HT
TOTAL		75 131.22 € HT

Réunion le 12 juin avec les 3 futur(e)s occupant(e)s des locaux pour la présentation du programme de travaux et une visite des locaux. Le maître d'œuvre, le Cabinet Exagones devait transmettre plans détaillés pour affiner certaines implantations de prises électriques par rapport à leurs matériels. Les locaux doivent être modulables et s'adapter à plusieurs activités. Le choix de couleurs neutres s'inscrit dans cette même logique. Il ne reste plus qu'à lancer les travaux.

➤ **Cimetière** : portail du cimetière remis en place après réfection. Main courante installée au cimetière sur le passage entre ancien et nouveau cimetière et un dispositif permettant de conserver le portail de l'ancien cimetière en position d'ouverture.

➤ **Mur du lavoir Saint-Martin** : la réfection des joints entre les pierres débiterait en juillet.

➤ **Réaménagement des sanitaires de la salle des fêtes** : la proposition de modification du cabinet Exagones n'est pas retenue. Des travaux de rafraîchissement avec changement des vasques, réfection des faïences et des peintures sont envisagés. Une rencontre avec des artisans a eu lieu mercredi 19 juin pour un chiffrage des travaux. Indisponibilité de la salle sur 15 jours pour la réalisation du chantier.

➤ **Portes des garages sous école maternelle** : décision de la commission bâtiments du 12 juin de remplacer les 3 portes existantes par des portes sectionnelles métalliques. Les entreprises COMECAL de Fareins et CETRAM de Anse seront consultées.

➤ **Changement de la porte d'entrée de la mairie** pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Etude et devis à demander aux entreprises précitées. Une porte en bois à deux vantaux tiercés avec poignée de type bâton est actuellement privilégiée.

❖ **Conception-réalisation d'un skate-park aux Gondoins : attribution du marché (délibération n° 2019.029)**

Suite à la décision de principe du Conseil municipal du 22 janvier 2019 (délibération 19.002) relative à la création d'un skate-park aux Gondoins et à la délibération du 26 février 2019 (délibération 2019.008) autorisant le lancement de la procédure de conception-réalisation de cet équipement, Monsieur le Maire expose la procédure engagée.

La consultation relative au marché de conception-réalisation pour la création d'un skate-park aux Gondoins a été lancée le 7 mai dernier. A l'issue du délai de remise des offres fixé au 31 mai, deux plis ont été reçus et ouverts le 03 juin pour analyse des offres et négociation.

René Blanchet restitue l'analyse technique des offres qui a été conduite avec Arlette Proietti et Alain Reynier accompagnés dans leur réflexion par le groupe d'adolescents pratiquant cette discipline et qui suivent le projet depuis son élaboration.

Il rappelle les contraintes imposées par le cahier des charges (souhait de modules de street et bowl ou demi bowl) et expose les spécificités liées aux techniques de construction de chaque candidat. Il précise également que les candidats se sont déplacés sur le futur site d'implantation.

L'analyse démontre des conceptions de projets très différentes dont l'une correspond pleinement au cahier des charges et fait preuve d'une meilleure adaptabilité au milieu naturel par des jeux de pente et de cheminements permettant une pratique évolutive de ce loisir de plein-air. L'offre proposée par le groupement formé par la SARL SOLS SYNERGIE (mandataire) et ATELIER 16 DESIGN et BE.URBAN cotraitants, constitue le candidat le mieux classé, au regard notamment de la qualité technique de sa proposition et du respect de l'enveloppe budgétaire fixée à 100 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du groupement formé par la SARL SOLS SYNERGIE (mandataire) et ATELIER 16 DESIGN et BE.URBAN, cotraitants ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Dit que les crédits seront prévus à l'opération 125 aux budgets 2019 et suivants.

V – URBANISME

❖ *Point sur les dossiers en cours*

René Blanchet signale quelques refus des Architectes des Bâtiments de France sur certains dossiers et une difficulté de continuité au niveau des interlocuteurs, mais pas d'instruction de dossiers significatifs actuellement, cette situation étant consécutive à l'absence de foncier disponible. Le chantier de l'entreprise Mercier construction se poursuit à l'entrée du bourg avec d'importants travaux de maçonnerie.

❖ *Classement de voirie : approbation du tableau de classement (délibération n° 2019.030)*

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé à la mise à jour l'inventaire de la voirie rurale et communale dont le recensement avait été sollicité par la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, gestionnaire de la voirie communale revêtue.

A ce stade, un état complet de la voirie a été réalisé par Patrick Gaudillière.

Monsieur le Maire expose que le tableau de classement de la voirie doit être approuvé et précise que dans ce cadre, une consultation de géomètre a été lancée afin de régulariser ce dossier par les procédures réglementaires relatives aux classements et déclassements de voies et/ou de parcelles.

Dans cette attente, le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le tableau de classement de la voirie précitée, de l'autoriser à engager les procédures administratives applicables et lui donner mandat pour procéder à toutes les rétrocessions de voiries de lotissements rendues nécessaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tableau de classement de la voirie joint en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à engager les procédures administratives applicables ;
- donne mandat au Maire pour procéder à toutes les rétrocessions de voiries de rendues nécessaires ;
- autorise Monsieur le Maire signer tous documents se rapportant à ce dossier ;
- dit que les crédits seront prévus aux budgets 2019 et suivants.

VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport sur les commissions communales*

▪ *Affaires scolaires* : Arlette Proietti revient sur le Conseil d'école du 18 juin et donne les effectifs provisoires à la rentrée : 39 nouvelles inscriptions dont 32 élèves de maternelle soit un effectif prévisionnel d'environ 300 élèves. Mme CASTELLINO, nouvelle directrice de l'école a été présentée (actuelle directrice de l'école maternelle *Ninon-Vallin* à Anse). L'école accueillera à la rentrée 2019-2020 une nouvelle enseignante résidant à Pommiers.

Un bilan de l'année écoulée et des sorties et des classes vertes a été fait.

Parmi les questionnements adressés par les parents, aucune suite n'a été donnée au souhait de modification des horaires de repas et de l'horaire d'entrée à l'école à 14h, en raison de leur mise en place très récente. La sortie des élèves par l'accès au portail a été actée en lieu et place des dispositions actuelles motivées par le chantier.

▪ *Communication* : Marie-France Pellegrin informe que les Pommiers Infos ont été intégralement diffusés.

L'accueil des nouveaux et des récents arrivants a recueilli un écho très favorable avec 80 personnes présentes au Domaine de la Rocaille, dans une ambiance très conviviale marquée par une forte représentation de jeunes familles. Des remerciements, incluant un petit focus sur les événements à venir, ont été transmis par mails et par courrier.

La page Facebook de la commune est fonctionnelle et uniquement dédiée en temps réel, si possible, à la diffusion d'informations municipales. L'option retenue pour l'instant est de bloquer les commentaires sur les publications, à suivre au rythme de la vie de ce support de communication.

▪ **Signalisation** : Éric Bettant expose l'avancement des travaux de la commission : positionnements revus, devis actualisés et affinés, adaptations des matières et des coloris...la finalisation de ce dossier est en cours.

▪ **CMJ** : la course d'orientation « Pommiers à la carte » du 22 juin a réuni environ une soixantaine de participants dont une majorité de familles, dans une ambiance détendue et très conviviale autour du verre de l'amitié offert par le CMJ avant de partager un pique-nique tous ensemble. Cette course a été l'occasion pour les familles de faire connaissance avec l'association COPIDO. Le Conseil municipal remercie chaleureusement le CMJ et COPIDO pour cette initiative sympathique.

Retour sur le voyage à Paris du 22 mai : visites guidées du musée des Invalides et du Panthéon au contenu très intéressant, les enfants ont exprimé leur satisfaction.

Visite des salons de l'Hôtel du Département le samedi 14 septembre matin sur la suggestion d'autres CMJ ayant déjà eu cette opportunité. La visite sera limitée à 30 personnes composée des jeunes élu(e)s et de membres du Conseil municipal chargés d'assurer le transport des jeunes élus à Lyon.

▪ **Agenda 21** : Marc Neyra fait un point récapitulatif des différentes actions menées depuis le dernier Conseil municipal :

- conférence dédiée à la permaculture et observation sur terrain ;

- soirée biodiversité avec la participation de 35 personnes ;

- réunion du 2 juillet à 19h à la salle des fêtes consacrée au bilan d'étape de l'Agenda 21 et des perspectives approuvées en dernier Conseil ainsi qu'à la suite à donner aux actions dans les années qui viennent.

Marc Neyra expose que le comité de pilotage élargi s'étant réuni le 25 juin au soir, aucun compte rendu n'a pu être élaboré en vue de préparer la réunion publique du 2 juillet.

Il expose la possibilité d'enrichissement progressif de la réflexion via des « world café » : il s'agit d'une pédagogie active qui vise à développer un processus de dialogue et de partage de connaissances et d'idées autour d'un débat organisé sur une question ou un sujet en petits groupes qui à intervalles réguliers, changent de tables. Un hôte reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés. Les conversations en cours sont alors enrichies avec les idées issues des conversations précédentes avec les autres participants. Au terme du processus, les principales idées sont résumées au cours d'une assemblée plénière et les possibilités de suivi sont soumises à discussion. Ce mode d'échanges nécessite des animateurs pour lesquels Daniel Paccoud et Dominique Schmitt se portent volontaires.

L'idée est de laisser s'exprimer les gens au maximum, les présidents d'associations et les nouveaux arrivants ont été invités à se mobiliser sur cette action.

Marc Neyra suggère de poursuivre la communication en direction du public lors du forum des associations autour du programme qui pourrait potentiellement s'engager avec l'organisation d'une 2^{ème} réunion le 17 septembre.

Concernant les centrales villageoises, Marc Neyra informe de la mise en place d'un groupe de travail avec 18 volontaires dont 12 étaient présents à la première réunion le 4 juin pour dégager des pistes d'actions. A cette occasion, trois groupes thématiques se sont formés sur les volets juridique, technique et communication. Le groupe de travail est composé d'un brassage d'habitants de différentes communes mais il manque des participants issus d'Anse et du sud de la communauté de communes.

On note un intérêt suscité par ce projet et l'adhésion du public au projet citoyen et aux initiatives de développement durable.

Le groupe de travail, qui comprend quelques spécialistes, adhère à l'association des centrales villageoises qui se caractérise par une dynamique très coopérative et d'implication citoyenne.

Le groupe de travail, composé d'environ 30 % élus et de citoyens, est parrainé par la CCPBD et bénéficie à ce titre d'une bonne dynamique territoriale.

De nombreuses réunions au public sont proposées :

12 juin : 2^{ème} réunion sur les centrales villageoises à Oingt rassemblant une soixantaine de personnes ;

24 juin : 3^{ème} réunion à Chazay d'Azergues avec une trentaine de personnes ;

10 juillet : 4^{ème} réunion à Ternand ;

Septembre : 5^{ème} réunion à Porte des Pierres Dorées puis à Anse.

▪ **Commission associations sportives** : Jocelyne revient sur la réunion du 20 juin et en rappelle les principales dispositions : rappel du règlement d'utilisation des salles, attribution des créneaux disponibles en priorité aux associations représentées, à charge pour les autres structures de confirmer leurs souhaits de créneaux dans les quinze jours suivant la diffusion du compte rendu.

Concernant la Halle de sports : souhait de majoration de créneaux pour le tennis (mercredi matin) et le club de basket en raison de l'augmentation du nombre d'équipes à la rentrée (de 18 à 20 équipes) d'où une attribution d'un nouveau créneau le vendredi soir.

Quelques points techniques sont également précisés (changement de filets et fermeture à clés de placard, problématique d'occultation des fenêtres et portes pour le spectacle du théâtre).

En réponse à un questionnaire sur le souhait de conservation de clés, l'assemblée rappelle qu'aucune dérogation ne sera délivrée eu égard à la position de principe actée par la municipalité sur ce sujet.

Marie-France Pellegrin suggère de proposer la salle d'évolution à l'ITEP au regard de l'usage restreint de leur créneau.

Il a été rappelé que le secrétariat de mairie souhaiterait disposer des dates de début et de fin d'activité des activités et du calendrier des entraînements pour les activités sportives.

❖ **Activités des structures Intercommunales :**

▪ **Communauté de Communes :**

Daniel Paccoud expose brièvement les sujets évoqués lors du Conseil communautaire qui s'est tenu fin mai : décisions budgétaires, ajustements de personnel, acquisition foncière sur la zone du Maupas à Theizé, ajustement du PLU de Theizé, conventions pour participations de voirie, engagement d'une démarche de recyclage de papier par convention avec la recyclerie Dombes Val de Saône, rapport sur l'élimination des déchets, adhésion à l'Agence locale de l'énergie, avis sur le projet de Plan national de gestion des déchets, conventionnement avec l'Office de tourisme communautaire dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire », avis sur les PLU de Morancé et de Marcilly, signature de la convention avec l'Unicef, validation des règlements intérieurs des CLSH, avis négatif sur le schéma départemental des gens du voyage, rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SIEVA et du syndicat d'assainissement de Pont Sollières...

Concernant la Zac Viadorée : démontage du hangar Renoard, discussion pour la cession du dernier lot et attente de démarrage de l'opération portée par CFA.

Information d'une étude sur le tri sélectif menée par le SYTRAIVAL.

Label Pays d'Art et d'Histoire : confirmation écrite d'obtention du label adressée par le Ministre de la Culture.

Réunion ambroisie avec les agriculteurs en présence des 3 présidents de syndicats agricoles pour échanger et élaborer des actions en commun.

Information sur le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) du bassin du Morgon (impact local au niveau pour la Galoche).

Concernant la commission transport et la mise en place de l'autostop dynamique, Jean-Claude Demay indique le système est opérationnel avec la pose de 11 panneaux pour inciter les usagers à utiliser un service de stop dynamique. Ces panneaux, disposés sur le territoire intercommunal, sont alimentés par panneaux solaires.

Le mode opératoire est simple : l'utilisateur contacte un numéro figurant sur le panneau afin d'être pris en charge en stop pour rejoindre les gares d'Anse et de Lozanne, le covoiturage étant assuré soit gracieusement par les automobilistes, soit indemnisé par la charge de la société chargée du développement de l'application.

Ce dispositif expérimental, mis en œuvre sous la responsabilité de la SNCF qui pilote l'opération, a pour objectif de permettre de rabattre efficacement les usagers sur les gares d'Anse et de Lozanne.

A noter que sur Pommiers, les flux sont compliqués et l'arrêt d'automobilistes peut être rendu difficile dans certains secteurs.

La communauté de communes va communiquer plus largement sur ce dispositif.

▪ **SYDER :**

Patrick Gaudillière a participé au Comité syndical du SYDER ce 25 juin et en relate quelques points : approbation de l'augmentation du capital de la SEM'SOLEIL, créée en 2010 à l'initiative du syndicat intercommunal d'énergie de la Loire (SIEL 42) à laquelle adhère le SYDER. L'objectif de cette société d'économie mixte est de faciliter le développement des énergies renouvelables.

Parmi les autres points abordés : le transfert de compétence d'alimentation des véhicules électriques et de la compétence chaleur pour certaines communes, la décision d'assurer en interne la gestion des études en raison des délais imposés par les bureaux d'études, la programmation de 7 M€ de travaux en 2019.

Pour Pommiers, le projet de dissimulation de réseaux du Château des Tours semble interrompu à cause de la fibre. Patrick Gaudillière va prendre contact avec ERT technologies, chargé des infrastructures de réseau.

▪ **SMBA :**

Jean-Michel Coquard informe de la réunion du syndicat mixte Beaujolais Azergues ce 25 juin : franc succès en terme de nombre d'entrées du Musée de Pierres Folles. Les futurs investissements d'aménagement du site seront pris en charge par la Communauté de communes. A ce stade, le concours d'architectes ne réunit plus que 3 équipes qui doivent rendre un projet pour le 30 juin.

Parmi les autres dossiers, quelques petits chantiers de lutte contre l'érosion, l'essentiel du budget étant consacré aux logiciels informatiques.

TOUR DE TABLE

- Marc Neyra relaye la possibilité de ramasser quelques fruits (cerises) au verger entretenu par abc21. Il évoque la qualité des échanges de bonnes pratiques en matière de développement durable qui a eu lieu le 15 juin à Porte des Pierres Dorées, ce moment de partage ayant également permis d'aborder la démarche de bilan de l'Agenda 21 et le nettoyage de printemps mené conjointement dans le cadre de notre jumelage avec Dzogbegan.
- Arlette Proietti prend la parole au nom de Monique Mathieu et rappelle que la grille d'eaux pluviales du chemin des Granges reste à dégager en raison de la croissance d'un arbuste. Par ailleurs, les programmes complets des activités estivales du CCAB sont mis à disposition du public.
- Jean-Michel Coquard va reprendre l'attache du maître d'œuvre chargé du programme de travaux de la mairie pour avancer sur la consultation des entreprises.
- Jean-Claude Demay suggère de mettre en sens unique sud-nord la portion du chemin de Pommérieux au départ de la rue de l'église. L'utilisation de cette voie dans le cadre des travaux de la rue et de la place de la mairie, à l'origine de cette proposition, pourra être discutée avec les riverains.

- Jocelyne Crozet souligne la forte présence de cavaliers sur les routes communales. Elle déplore que les automobilistes soient contraints de s'arrêter par prudence car le croisement peut parfois s'avérer dangereux. Il serait judicieux de sensibiliser les cavaliers à privilégier des promenades sur les chemins afin d'instaurer une coexistence plus sereine et sécurisée. Elle signale également la présence d'une camionnette sur un emplacement obligeant les automobilistes à se déporter à gauche de la voie pour circuler.
- Eric Bettant signale que les bennes à verres du secteur des Granges sont pleines.
- Agnès Fuxa relève que suites aux récents orages, du gravier s'est déposé sur le chemin des Carrières.
- Céline Marcuccilli relaye une demande afin de faire réinstaller un range vélos à Trézette, le précédent ayant été détérioré. Pour rappel, le pot de départ à la retraite du Directeur de l'école aura lieu le jeudi 4 juillet à 19h.
- Marie-France Pellegrin invite les élus à découvrir la programmation du CCAB et notamment le spectacle organisé le 25 juillet à Pommiers : le « Cirque Démocratique de la Belgique » et émet le souhait de trouver des bénévoles pour aider à sa mise en place. Par ailleurs, elle fait part des remerciements du CCAB pour l'accueil très chaleureux de la commune lors de l'assemblée générale et du Conseil d'administration de cette association.
- René Blanchet informe de la prolongation de l'arrêt de David Dargaud et du recrutements d'agents contractuels pour suppléer à cette absence et assurer la continuité du service voirie-espaces verts durant l'été : Matthieu Ferraton jusqu'au 31 août, Quentin Kusmirek jusqu'au 12 juillet et Paul Neyra.
Par ailleurs, René Blanchet fait part d'une naissance au foyer de Jordan Lion, agent technique.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ *Participation au groupement de commande proposé par la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées pour les règlements locaux de publicité (délibération n° 2019.032)*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les règlements locaux de publicité antérieurs à la loi du 12 juillet 2010 seront caducs en juillet 2020. Cette compétence, à l'instar des PLU, est dévolue aux communes. Elle permet aux communes de déterminer les emplacements des affichages et permet d'interdire les affichages sauvages.

La Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées ne disposant pas de cette compétence, propose un groupement de commande. La commune est invitée à statuer sur cette proposition qui permettra de mettre en oeuvre une mutualisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de participer au groupement de commandes proposé par la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées pour les règlements locaux de publicité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

❖ *Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la réalisation des dossiers de cohortes (délibération n° 2019.031)*

Monsieur le Maire expose que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon a pour mission d'assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui le demandent.

Le cdg69 a, par délibération en date du 2 juillet 2018, décidé d'intégrer à compter du 1er janvier 2019 dans la cotisation additionnelle, la mission de contrôle et/ou réalisation et de suivi des dossiers de retraite CNRACL (vieillesse-invalidité-réversion-avis préalable-rétablissement). Le cdg69 souhaite maintenir, pour l'ensemble des collectivités affiliées, la possibilité de lui confier par convention, la réalisation des dossiers de cohortes dans le cadre du droit à l'information des agents. Cette mission permet en effet aux collectivités de bénéficier de comptes retraite de leurs agents à jour et fiabilisés et de gagner du temps de traitement, dans un contexte d'accroissement du rythme des départs en retraite dans les prochaines années.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des missions d'assistance aux collectivités en matière de retraite prévues par l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et dans le cadre de la mission d'intervention et de contrôle confiée par la Caisse des Dépôts, gestionnaire de la CNRACL, au cdg69 dans le cadre du partenariat signé entre les deux établissements.

Le cdg69 assure pour la collectivité une mission de réalisation des dossiers de cohortes à partir de la cohorte 2020 qui sera traitée à partir de septembre 2019 telle que détaillée en annexe dans la convention, jointe en annexe :

- Dossier de simulation de calcul (anciennement pré liquidation sans engagement) dans le cadre du traitement des cohortes pour l'EIG (estimation indicative globale) ;
- Dossier de modification du compte individuel retraite (MCIR) dans le cadre du traitement des cohortes pour le RIS (relevé individuel de situation).

Le Maire donne lecture des tarifs applicables et précise que la convention est conclue à compter de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre de la même année N.

Elle est conclue pour la réalisation des cohortes à mettre en œuvre à partir de la cohorte de l'année N+1, traitée par le cdg69 de septembre de l'année N à mai de l'année N+1. À titre d'exemple, une convention signée en 2019 concernera la cohorte 2020, traitée par le cdg69 de septembre 2019 à mai 2020.

Elle est renouvelable pour une durée d'un an (soit du 1er janvier au 31 décembre de chaque année) par tacite reconduction. Dans ce cas, elle concerne toujours la cohorte de l'année N+1 du renouvellement, traitée par le cdg69 de septembre de l'année N (année du renouvellement) à mai de l'année N+1.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la passation de cette convention de réalisation des dossiers de cohortes proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Daniel Paccoud évoque l'assemblée générale de l'association syndicale libre de gestion forestière des Bois d'Alix pour laquelle la commune est concernée par une parcelle.

Concernant la Fête des mères : présence modeste des familles avec 11 foyers présents sur 21 familles invitées.

Fin de conseil à 23h45. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 23 juillet 2019 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	